TACOIGNIERES

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2021

Nombre o	le membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Prefecture de Mantes la Jolie

Le : 22/02/2021

Et

Publication ou notification du

L'an 2021, le 19 Février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni en salle de réunion du 1er étage du bâtiment socio-éducatif, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15/02/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/02/2021.

<u>Présents</u>: M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes: CORDIEZ Christine, de BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM: CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, PIERRE Alain

Absents ayant donné pouvoir :

BLAVOET Amélie a donné pouvoir à LE BAIL Patrice GACEMI Agnès a donné pouvoir à LE BAIL Patrice LECUIR Christophe a donné pouvoir à PIERRE Alain LEVACHER Thierry a donné pouvoir à CORDIEZ Christine GOMEZ José a donné pouboir à FAURE Patrick

A été nommé secrétaire : Arnaud CASTIGLIONE

2021-II-06 - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par Madame LEDIEU Perrette pour l'attribution d'une aide financière qui lui permettrait de payer ses dépenses énergétiques.

Il est proposé de verser une aide exceptionnelle à Madame LEDIEU Perrette d'un montant de 300 euros.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales.

Considérant la demande d'aide financière de Madame LEDIEU Perrette pour contribuer à ses dépenses énergétiques,

Considérant la situation financière du foyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide,

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle à Madame LEDIEU Perrette d'un montant de 300,00€
- Que la dépense est prévue à l'article 6713 du budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 22/02/2021



Accusé de réception en préfecture 078-217806058-20210219-2021-II-06-DE Date de réception préfecture : 22/02/2021